

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 14 AVRIL 2021

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE .....	1
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2021.....	1
3. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DECISIONS D'AIDES ATTRIBUEES DE JANVIER A MARS 2021 .....	2
4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.....	2
5. PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA REALISATION D' ACTIONS POUR LES RESIDENTS DE LA MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE INTERCOMMUNALE DE LA DURANCE.....	3
6. VERSEMENT A L'ASSOCIATION DE LA CROIX-ROUGE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2021 .....	4
7. SUBVENTION AU RAM POUR 2021.....	4
8. VERSEMENT A L'ASSOCIATION ENTRAIDE SOLIDAIRE 13 DE NOVES D'UNE SUBVENTION POUR 2021 .....	5
9. VERSEMENT A L'ASSOCIATION LA PALUNENCO DES PALUDS-DE-NOVES D'UNE SUBVENTION POUR 2021 .....	5
10. VERSEMENT A L'ASSOCIATION ALP'AGES COORDINATION D'UNE SUBVENTION POUR 2021.....	6
11. VERSEMENT A L'ASSOCIATION L'AOUTOUNADO DE NOVES D'UNE SUBVENTION POUR 2021.....	6

Monsieur Georges JULLIEN, Président, ouvre la séance à 17 heures 30 et procède à l'appel :

**Présents :** Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Marine CHABANNES, Valérie CHARAVIN, Madeleine CIBRARIO, Magali FROSSARD, Marie-Line MULET, Monique ROGGI

**Absent excusé :** //

**Absent :** Guy VERMEE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### 1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marine CHABANNES est élue à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2021

**Vote :** POUR à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### 3. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DECISIONS D'AIDES ATTRIBUEES DE JANVIER A MARS 2021

Objet	Nombre d'aides	Montant total
Prises en charge de factures d'électricité	2	300€
Prises en charges de factures d'eau	1	100€
Bons de chauffages couple	19	2850€
Bons de chauffage personnes seules	46	4600€
Bon urgence (alimentaire, hygiène)	3	120€
<b>Total :</b>	<b>71</b>	<b>7970€</b>

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### 4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président expose :

Selon les articles L1612-1 et L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril (ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes).

Le CCAS vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2020 après approbation du compte administratif 2020, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil d'administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2021.

L'équilibre par section du budget primitif 2021 s'établit comme suit :

- fonctionnement : 143 237,64€
- investissement : 169 192,03€

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 26 mars 2021 ;

Vu la note sur le budget primitif 2021 annexée ;

Compte tenu de la transmission du budget primitif 2021 aux membres du Conseil d'administration.

Il est rappelé que le budget est voté par nature avec une présentation fonctionnelle et que les crédits sont votés par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

**ARTICLE UNIQUE.** D'approuver le budget primitif 2021 du CCAS de Noves.

**Vote :** POUR à l'unanimité

# RAPPORT SYNTHETIQUE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021

## EN APPLICATION DE L'ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRe

La conception budgétaire pour 2021 ne nécessite pas d'emprunt.

Pour la section de fonctionnement, l'accent sera mis sur les aides attribuées aux personnes en difficulté.

Aucun engagement ne sera ni donné ni reçu.

La dette est nulle.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### 5. PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA REALISATION D' ACTIONS POUR LES RESIDENTS DE LA MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE INTERCOMMUNALE DE LA DURANCE

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de sa politique en faveur des séniors, le CCAS est sollicité par le Directeur de la maison de retraite publique La Durance, afin de soutenir financièrement les actions suivantes :

- Médiation animale : cette action est menée par l'entreprise S.A.S.U PASSION 4 PATTES pour un total de **2 000€**. Elle consiste à la rencontre entre les résidents et des animaux domestiques. Ces rencontres améliorent la qualité de vie des résidents en stimulant les fonctions cognitives, les sens en particulier le toucher et augmentent les sourires tout en créant de l'apaisement et du calme.

- Massages : cette action est menée par l'entreprise BELLISSIMA pour un montant total de **2 000€**. Elle permet la création de lien social, la reprise du contact avec leur propre corps permettant ainsi le lâcher-prise et la relaxation.

Le Président propose une participation du CCAS d'un montant de **4 000€**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** De verser à la maison de retraite publique intercommunale La Durance la somme de 4 000€ au titre des actions « médiation animale » et « massages ».

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération à Monsieur Le Comptable Public et à Monsieur Le Directeur de la maison de retraite publique intercommunale La Durance.

**Vote :** POUR à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **6. VERSEMENT A L'ASSOCIATION DE LA CROIX-ROUGE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

Monsieur le Président expose :

Madame la Présidente de la Croix-Rouge de Châteaurenard a sollicité Monsieur Le Président du CCAS afin d'obtenir une subvention de 2 400€ au titre de l'année 2021.

Elle a présenté le bilan 2020 accompagné de la présente demande.

Au vu de ces résultats et du nombre d'administrés Novais que le CCAS oriente vers la Croix-Rouge sise à Châteaurenard, Monsieur Le Président propose une aide financière de 2 400€ au titre de l'année budgétaire 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** D'attribuer à l'association locale de la Croix-Rouge, pour l'année 2021, une subvention de 2 400 €.

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération à Monsieur le Comptable et à Madame la Présidente de la Croix-Rouge.

**Vote :** POUR à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **7. SUBVENTION AU RAM POUR 2021**

Monsieur le Président expose :

Madame La Présidente du Relais d'Assistance Maternelle (RAM) nous a fait part de son budget et de sa demande de participation pour 2021 pour un montant de 4 080€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'administration de CCAS décide :

**ARTICLE 1.** D'attribuer au RAM pour l'année 2021, une subvention de 4 080€.

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération au Comptable Public et à Madame La Présidente du RAM.

**Vote :** POUR à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **8. VERSEMENT A L'ASSOCIATION ENTRAIDE SOLIDAIRE 13 DE NOVES D'UNE SUBVENTION POUR 2021**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur des séniors, le CCAS est sollicité par la Présidente de l'ES 13, afin de soutenir financièrement l'action gym douce pour les séniors sur l'antenne de Noves.

En effet, la subvention permet aux séniors de suivre des cours de gym douce de qualité, dispensés par un professionnel diplômé et à un prix modéré ainsi que le renouvellement du matériel adapté à la pratique de la gym douce séniors.

Le Président propose une participation du CCAS d'un montant de **800€**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** De verser à l'ES 13 la somme de **800€** au titre de l'action gym douce pour les séniors sur l'antenne de Noves.

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération à Monsieur Le Comptable Public et à la Présidente de l'Entraide Solidaire 13.

**Vote :** POUR à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **9. VERSEMENT A L'ASSOCIATION LA PALUNENCO DES PALUDS-DE-NOVES D'UNE SUBVENTION POUR 2021**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur des séniors, le CCAS est sollicité par la Présidente de l'association La Palunenco, afin de soutenir financièrement l'association.

Le Président propose une participation du CCAS d'un montant de **1000€**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** De verser à l'association La Palunenco la somme de **1000€**.

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération à Monsieur Le Comptable Public et à la Présidente de l'association La Palunenco.

**Vote :** POUR à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **10. VERSEMENT A L'ASSOCIATION ALP'AGES COORDINATION D'UNE SUBVENTION POUR 2021**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur des séniors, le CCAS est sollicité par la Directrice de ALP'AGES Coordination, afin de soutenir financièrement l'accompagnement des seniors et/ou toute personne en perte d'autonomie dans leur parcours d'aide et de soins.

La subvention permettra de participer à l'amélioration de l'information, de l'accueil, de l'évaluation des besoins et de l'orientation des personnes âgées pour le maintien de qualité de vie.

Le Président propose une participation du CCAS d'un montant de **1 346,54€**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** De verser à ALP'AGES Coordination la somme de **1 346,54€** pour les séniors sur l'antenne de Noves

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération à Monsieur Le Comptable Public et à la Directrice de ALP'AGES Coordination.

**Vote :** POUR à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **11. VERSEMENT A L'ASSOCIATION L'AOUTOUNADO DE NOVES D'UNE SUBVENTION POUR 2021**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur des séniors, le CCAS est sollicité par la Présidente de l'association L'Aoutounado, afin de soutenir financièrement l'association.

Le Président propose une participation du CCAS d'un montant de **1000€**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** De verser à l'association L'Aoutounado la somme de **1000€**.

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération à Monsieur Le Comptable Public et à la Présidente de l'association L'Aoutounado.

**Vote :** POUR à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

La séance est levée à 18 heures 10.  
A Noves, le 14 avril 2021.

La secrétaire de séance  
Marine CHABANNES

Le Président,  
Georges JULLIEN



*Reynaud*

*Thiad*

*Jullien*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*